

Le Képi bleu

Des îles du nord

Édition n° 1



Mai-juin 2017



« Savoir faire et faire savoir »

Le 01^{er} août 2015 m'était confié le commandement de la Gendarmerie de Saint Martin et de Saint Barthélemy.

Ces deux premières années auront été riches, denses et passionnantes. En matière de lutte contre toutes les formes de délinquance, l'engagement quotidien des gendarmes sur les deux îles porte ses fruits et le sentiment d'insécurité recule. Par ailleurs les partenariats avec le monde civil, le monde associatif et partenaires institutionnels se multiplient.

Bref, vos gendarmes sont présents, à la manœuvre et réussissent !

J'ai donc souhaité mettre en place cette lettre d'information bimestrielle qui vous permettra au fil des numéros de mieux connaître notre organisation, notre fonctionnement, de réellement appréhender le large panel de nos missions et de mesurer quantitativement notre action.

Bonne lecture à tous.

*Chef d'Escadron Sébastien MANZONI,
commandant de compagnie*

Sommaire

Page 1 :
Lettre du Chef d'Escadron
Sébastien MANZONI

Page 2 :
1- L'organisation de la
Gendarmerie à Saint-Martin et
Saint-Barthélemy

Page 3 :
2- Tendances de la délinquance

Page 4 et 5 :
3- La gendarmerie au quotidien

Page 6 :
4- Rubrique :
« Un jour, un service »

Relève estivale, la roue tourne...

Comme chaque année, certains de nos gendarmes des deux îles nous quitteront. Cette année 24 rejoindront la Métropole.

Parmi eux le Capitaine Emmanuel Maignan, second de la compagnie rejoindra la Compagnie de gendarmerie de Mantes la Jolie (78).

Le major Lionel Liandrat, commandant le peloton de surveillance et d'intervention (PSIG) rejoindra le PSIG D'Aurillac (63)

Quant au Capitaine Laurent Luna, commandant la Brigade de Saint Barthélemy, après 31 ans et 8 mois de service au sein de la gendarmerie, il a décidé de faire valoir ses droits à la retraite.

Nous leur souhaitons bon vent et les remercions pour leur engagement.



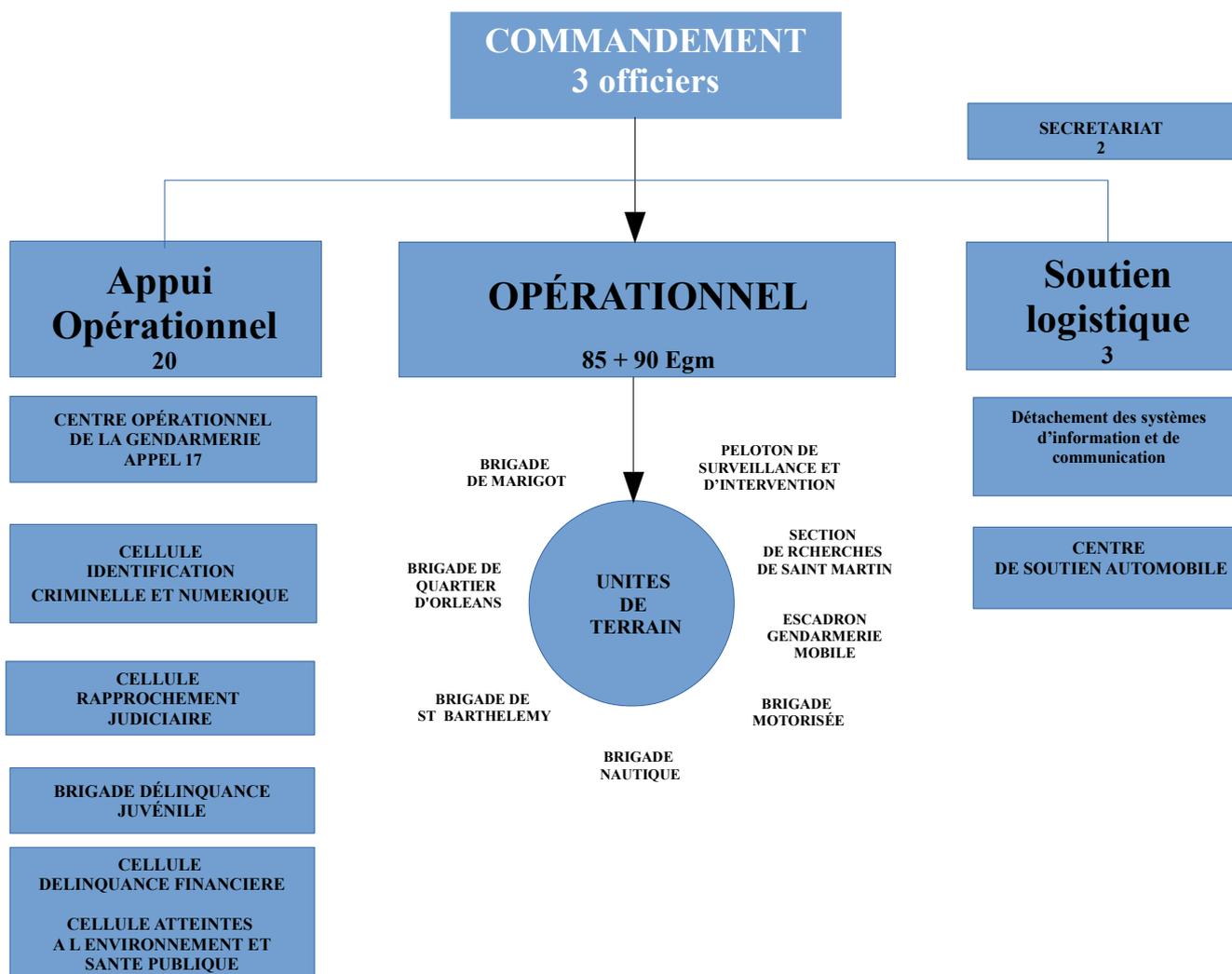
1- L'organisation de la Gendarmerie à Saint-Martin et Saint-Barthélemy

C'est environ deux cent gendarmes affectés et détachés sur nos deux îles qui sont en charge des missions de sécurité.

110 sont affectés pour une durée de trois à six ans et 90 militaires de la gendarmerie mobile sont relevés tous les trois mois.

Le dimensionnement de la gendarmerie sur nos deux îles est très satisfaisant et prend en compte l'insularité des territoires et l'éloignement de son commandement organique guadeloupéen.

En ce sens, le commandant de compagnie bénéficie d'une plus grande autonomie par la mise à disposition et l'engagement de certains moyens opérationnels propres aux Îles du Nord.

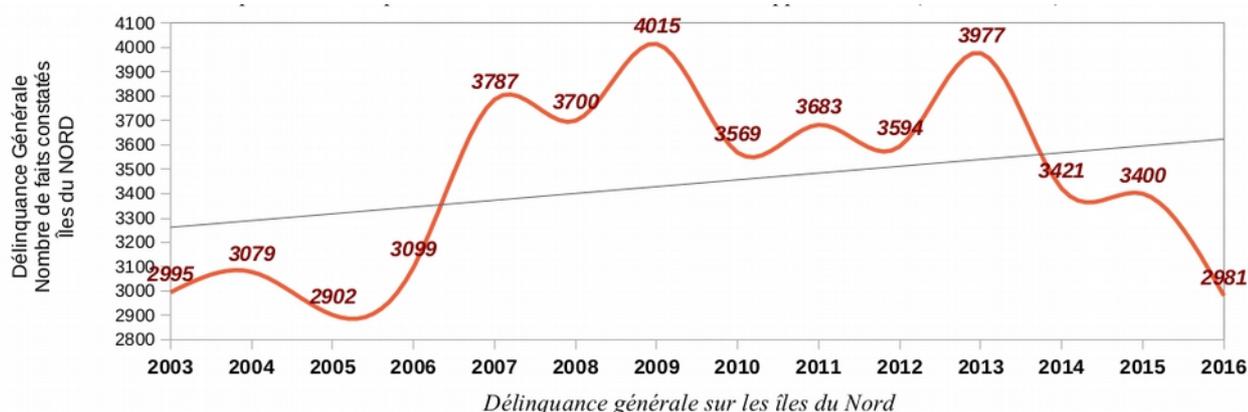


2- Tendances de la délinquance

Un bilan 2016 encourageant :

Baisse à deux chiffres de la délinquance générale et moitié moins de vols à main armée en partie française .

Depuis 2015, les moyens déployés et les stratégies mises en œuvre par les services de gendarmerie pour lutter contre la délinquance ont porté leurs fruits. En 2016, la délinquance générale a connu une baisse de 12,6 %, soit 434 faits en moins sur les deux îles. Nos efforts permettent de retrouver des niveaux de délinquance proches de ceux enregistrés en 2003 !



De manière déclinée, l'ensemble des grands agrégats de la délinquance ont connu, en 2016 une baisse :

Atteintes aux biens (toutes formes de délits d'appropriation)

- 22.6 %

Atteintes volontaires à l'intégrité physique (toutes formes de violences) :

-20.53 %

Un réel point de satisfaction en 2016 : forte baisse des vols à main armée.

Une baisse de 55 % en un an avec 51 VAMA commis en 2016 contre 114 en 2015 est enregistrée.

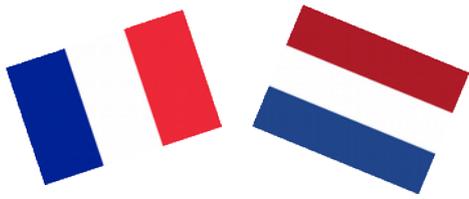
Cela s'explique par une plus grande présence visible et dissuasive des militaires sur le terrain et par des stratégies d'enquête améliorées et de qualité qui permettent une réponse pénale sévère.

Ces deux dernières années, de nombreuses équipes de braqueurs ont été stoppées et les auteurs condamnés à des peines conséquentes (trois ou cinq ans de prison ferme avec mandat de dépôt).

Et en 2017 ?

S'il est encore trop tôt pour dresser un bilan, il n'en demeure pas moins que le premier Semestre 2017 confirme les bonnes tendances de 2016, voire améliore certains agrégats. Nos efforts restent constants sur les deux îles avec des résolutions d'enquête retentissantes.

3- La gendarmerie au quotidien



COOPÉRATION INTERNATIONALE

UNE POLICE DE LA ROUTE SANS FRONTIÈRE !!!

C'est à Cul de sac, sur la RN7, en partie française, que, le 9 juin 2017 entre 7h30 et 8h30, les usagers de la route saint-martinois se sont vus contrôlés par deux patrouilles franco-néerlandaises, composées de la Brigade MOTOtorisée (BMO) de la Compagnie de Saint-Martin-Saint-Barthélémy, de militaires de l'Escadron de Gendarmerie Mobile 17/9 Hirson et de leurs homologues néerlandais, les policiers de la KPSM (Korps Police Sint Maarten).

Une première sur le territoire français !

Une initiative entre les deux parties de l'île de Saint Martin qui répond au décret de coopération transfrontalière du 13 octobre 2015, déjà expérimentée en mai dernier du côté hollandais. Ainsi, dans la continuité, les forces de l'ordre ont pu, sur le sol français, d'une part échanger et comparer les informations concernant les procédures administratives sur les infractions relevées, et d'autre part s'associer dans la lutte contre la délinquance routière, comme l'explique le Capitaine Emmanuel MAIGNAN, commandant en second la Compagnie de Gendarmerie de Saint-Martin et Saint-Barthélémy : « il existe un vide juridique en matière des cartes grises hollandaises et donc une possibilité de fraude fiscale avec des contrevenants qui ont profité, jusque là, de l'immatriculation de véhicules hollandais en donnant un domicile fictif en partie hollandaise, et ce pour s'alléger de la taxe ».

« On travaille ensemble ! » évoque l'adjudant-chef Christophe S., chef de la Brigade MOTOtorisée de Saint Martin : « l'objectif est de pouvoir désormais contrecarrer les délinquants routiers, échanger les informations et ce quelque soit la partie de l'île ».

Un contrôle routier international, bilingue, positif, ayant permis de relever une infraction pour défaut de permis, et deux infractions pour non mutation de carte grise.

PRÉVENTION

SURFER SANS DANGER Le permis INTERNET

« Surfer sur Internet, c'est comme conduire sur la route et faire attention aux dangers ! ». Il y a un code de bonne conduite !

Tel est le message de prévention que les adjudantes Pascale V. et Déborah L. de la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile de Saint- Martin-Saint- Barthélémy, ont transmis au sein des classes de CM2 de Saint-Barthélémy, les 10 et 11 mai dernier. Une première dans les îles du nord !

A l'heure des tablettes, des Smartphones, les élèves des écoles primaires des classes de CM2 de Gustavia, Sainte-Marie à Colombier, et St Joseph à Lorient ont été mis en garde contre les dangers auxquels ils peuvent être exposés sur les forums, les réseaux sociaux, les plate-forme de jeux vidéo en ligne ; tels que l'usurpation d'identité, la manipulation, les mauvaises rencontres, l'addiction, les images et vidéos choquantes, violentes ou à caractère pornographique, les arnaques...Mais aussi, sur ce qu'ils n'ont pas le droit de faire, qui est légalement qualifié d'infractions et puni par la loi, tels que le harcèlement, le dénigrement par les images, photomontages, vidéos...voire à caractère sexuel.

La liberté de surfer sur le net, c'est « être responsable de ses actes, et respecter la loi ». « En décembre 2016, un kit a été délivré dans toutes les écoles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy, destiné aux enfants et aux parents, contenant un petit livret et des recommandations faites aux parents, comme ne pas laisser les enfants surfer seuls sur la toile, placer l'ordinateur dans une pièce commune, discuter avec les enfants de ce qu'ils font et de ce qu'ils y apprennent ou encore activer le contrôle parental proposé par les fournisseurs d'accès » explique l'adjudante Déborah L.

Le permis INTERNET ? Un permis délivré à de jeunes usagers du net pour "une conduite accompagnée".



Retrouvez la Page FACEBOOK :

Gendarmerie Guadeloupe
et Iles du Nord

SAINT-MARTIN-SAINT-BARTHELEMY

SAINT-MARTIN- SINT MAARTEN

SOLIDARITE DES VICTIMES SOUTENUES

Signature d'une convention entre la Gendarmerie de SAINT-MARTIN et l'association « Trait d'Union »



C'est au cœur de la brigade de gendarmerie de Marigot / Concordia que s'est tenue le vendredi 5 mai 2017 à 10 heures, en présence de la presse écrite et télévisée locale, la signature d'une convention d'aide aux victimes. Il s'agit d'un partenariat, entre la Compagnie de Gendarmerie de Saint-Martin - Saint-Barthélemy et l'association « Trait d'Union ».

« Trait d'Union » est une association d'aide aux victimes d'infractions pénales. Créée il y a plus d'un an, elle œuvre sur l'ensemble de la Collectivité de Saint-Martin. Quatre membres la composent à savoir le président Jean-Marie Thévenet, le secrétaire Serge Genoves (également délégué du procureur de la République), une juriste Hélène Bordas, ainsi qu'un(e) psychologue dont le poste est actuellement vacant.

"L'initiative de la mise en place d'une telle convention est née d'un constat commun" évoque le Chef d'escadron Sébastien Manzoni, commandant la compagnie de St MARTIN-St BARTHELEMY. Deux entités, une association d'aide aux victimes et un service enquêteurs, œuvrant pour faire respecter les droits des victimes, avaient besoin de se rapprocher et de créer un lien au travers d'une formalisation écrite.

Le rôle du capitaine Bruno Ravier, commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Saint Martin, est défini comme majeur dans la mise en application de cette convention, notamment de part le fait qu'il ait la charge des locaux qui seront mis à disposition des membres et intervenants de « trait d'Union ».

Être victime d'atteintes physiques, morales ou à l'égard de ses biens matériels est une situation toujours difficile à vivre entraînant un traumatisme psychologique, comme le précisent tant les acteurs associatifs que publics.

Pour la victime, la démarche vers le dépôt de plainte n'est ni anodine, ni facile. Cette étape franchie et celle de la phase d'enquête terminée, une décision de justice est rendue. La victime peut se sentir affectée, traumatisée, isolée...créant un abattement, voire un manque de courage pour aller jusqu'à son droit à l'indemnisation.

Que précise la convention :

Des locaux d'accueil dans les unités de gendarmerie du Quartier d'Orléans et de Concordia avec des permanences d'accueil. Ainsi, toute victime se présentant dans une unité de gendarmerie bénéficiera d'un accueil de qualité, d'une prise en charge globale, d'un accompagnement personnalisé ou d'une orientation efficace.

Pour ce faire, la gendarmerie s'engage à mettre à disposition des intervenants de l'association « Trait d'Union », un local ou un espace aménagé, à titre gracieux, dans les brigades de Concordia - Marigot et de Quartier Orléans. Ces locaux permettront d'assurer l'accueil des victimes dans les conditions optimisées de sécurité et de confort, tout en garantissant la confidentialité des entretiens qui y seront réalisés.

L'objectif est de faciliter les échanges avec les victimes, être au plus près d'elles, partant du constat de la perte d'un trop grand nombre d'entre elles dans la démarche procédurale.

Un appel aux médias à relayer la signature de cette convention et ses incidences, est lancé par le Chef d'escadron Sébastien Manzoni.

JOURS ET HEURES DES PERMANENCES :

La première permanence se tiendra à compter du lundi 15 mai 2017, dans les locaux de la Brigade de Quartier d'Orléans de 14 heures à 17 heures. Les victimes y seront accueillies par Mme Hélène BORDAS.

La permanence se tiendra deux fois par mois comme suit :

- 1er lundi du mois : à la brigade de Marigot (de 14 h à 17h)

- 3ème lundi du mois : à la brigade de Quartier Orléans (de 14 h à 17h)PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE :

L'Association d'aide aux victimes « Trait d'Union » a également une permanence téléphonique au

0690 888 288 (du lundi au vendredi de 9 heures à 18 heures.)

PREVENTION PORT DE CASQUE OPERATION DE SENSIBILISATION AVEC LE CENTRE SYMPHORIEN

Le Centre Symphorien d'insertion de Quartier d'Orléans poursuit ses opérations de sensibilisation en faveur du port du casque envers les jeunes du quartier. Vendredi, en présence des brigades motorisées de la gendarmerie et de la police territoriale, trois casques ont été distribués à trois jeunes.

La situation est grave. Celle de voir les jeunes à moto ou les scooters sans casque.

Une situation grave qui a des conséquences dramatiques. Les derniers éléments en date nous les rappellent et ont fait réagir la fondatrice de l'association Centre

Symphorien d'insertion. «Lors des 25 derniers jours, du fait d'accidents de moto uniquement en partie française, il y a eu deux morts, un jeune qui vient de sortir du coma et deux blessés graves», affirme Marie-Paule Rousseau-Cornette, fondatrice du Centre Symphorien d'insertion.

«Lors des 25 derniers jours, du fait d'accidents de moto uniquement en partie française, il y a eu deux morts, un jeune qui vient de sortir du coma et deux blessés graves», nous a alerté et nous avons décidé de réaliser cette opération de remise de casques d'urgence mais qui reflète une réalité permanente. L'association, en partenariat avec les la gendarmerie, la police notamment effectue ce genre d'opération de sensibilisation autour du port du casque une fois par mois. «C'est une action qui est financée par la Préfecture et la Collectivité, par le CLSPD et par des partenaires privés comme le Crédit Mutuel, Kar Ouf et la concession Suzuki», indique Marie-Paule Rousseau-Cornette.

«Des difficultés pour assurer les scooters»

Le port du casque reste à Saint-Martin la plus importante problématique en matière de deux roues. L'adjoint au commandant de la brigade motorisée de Saint-Martin estime cependant qu'il y a eu quelques avancées : «cela fait trois ans que je suis à Saint-Martin et j'observe une certaine évolution en matière de port du casque mais il reste encore beaucoup de travail à effectuer». D'autres problématiques concernent aussi les conducteurs de deux roues. Parmi elles, le défaut d'assurance et les scooteurs trafiqués. «C'est vrai que ce n'est pas toujours facile de trouver une assurance pour les scooter. Beaucoup d'assureurs ne voulaient pas», indique le Chef Jean Pierre Charrier, l'adjoint au commandant de la brigade motorisée de Saint-Martin, «mais nous avons trouvé une solution. Un assureur a accepté de jouer le jeu et accepte d'assurer les deux roues sur présentation du brevet de sécurité routière (BSR). Nous menons des opérations sur les conducteurs de scooters et nous leur indiquons que le véhicule sera détruit s'il n'est pas assuré dans les dix jours». A priori, le dispositif commence à porter ses fruits et les jeunes font la démarche. La troisième grande problématique, ce sont les scooters trafiqués pour augmenter les cylindrées et les comportements routiers. «Ils sont plus souvent sur la roue arrière que sur les deux roues», relate le gendarme. Et c'est aussi cela qui crée des accidents.



4- Rubrique : Un jour, un service !

Une Force d'intervention ! Le PSIG

Ils sont sportifs, réactifs, ont une maîtrise à toute épreuve sur les techniques d'interventions professionnelles...Les militaires de l'unité spécialisée du Peloton de Surveillance et d' Intervention de la Gendarmerie de la Compagnie de Gendarmerie de Saint-Martin !

Une équipe de quinze militaires (hommes et femme), dont un major, des sous-officiers, un maître de chien*, et des gendarmes adjoints volontaires (GAV).

Tactiques, stratégiques, ils surveillent, « chassent », contrôlent, interpellent les délinquants commettant des délits et crimes flagrants, ou recherchés. Ils renforcent également les militaires des brigades de Marigot et de Quartier d'Orléans ou ceux de la Section de Recherche dans certaines missions (interpellations domiciliaires, transfèrement...)

Force d'intervention et réserve du Commandant de la Compagnie de Saint-Martin-St Barthélémy, ces hommes de terrain, sont également sollicités pour intervenir lors de missions de trouble à l'ordre public.

Une forte motivation !

Les qualités requises dans cette fonction nécessitent à la base une forte motivation et une bonne condition physique, où la maîtrise de soi, des armes et de l'adversaire, ainsi qu' une réactivité sans faille, sont indispensables, en raison de leur contact direct avec des individus parfois hostiles et dangereux.

A Saint-Martin, la délinquance est particulière. Rixe, différends familiaux, problèmes de voisinage nécessitent de réelles "compétences en négociation", ajoute le Major Lionel L. chef du PSIG.

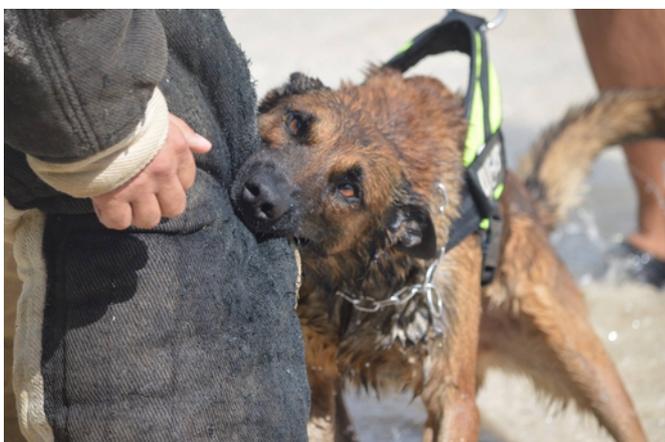
Amené à relever des infractions à la législation des stupéfiants, ou au code de la route, par exemple à l'occasion d'une infraction à la conduite sous l'emprise d'un état alcoolique, le militaire du PSIG doit être doté de bonnes connaissances en procédure pénale, quant à la rédaction de leur procès-verbal.

Formé au sein même de leur unité par leur Instructeur et leurs Moniteurs qualifiés en Intervention Professionnelle (MIP), le personnel du PSIG reçoit un entraînement physique et technique permanent, aux fins d'acquérir des gestes réflexes, de défense et de tactique, pour intervenir en situation extrême et périlleuse.

A Saint-Martin, c'est une équipe dont les origines sont issues de multiples horizons : Brigade territoriale (BT), Peloton Spécialisé de Protection de la Gendarmerie (PSPG), Peloton d'Autoroute (PA)...Une mixité complémentaire, de professionnels opérationnels !

Formation :

Pour intégrer le PSIG, une certaine expérience d'unité de terrain est demandée. Il n'existe pas de formation spécifique.



Le « Maître de chien » !

Un tandem « de caractère », pour des résultats « stupéfiants » !

Ils ne parlent pas, ils ne portent pas d'uniforme...Mais ils ont du flair ! Leur alimentation est rigoureusement suivie par un vétérinaire militaire. Ils ont un entraînement physique et technique régulier. Ce sont des professionnels de la recherche.

C'est ainsi que « Haggler » et « Feever », les deux bergers malinois, respectivement, des Gendarmes Frédéric B. de la BTA * St Barthélémy, et de Jérôme F., du PSIG** de Saint-Martin, vivent leur vie de chien.

Leur « mariage » s'est créé au sein du Centre National d'Instruction Cynophile de la Gendarmerie à Gramat (46). Une union « homme/animal » qui n'est pas hasardeuse, puisqu'elle doit tout d'abord répondre à des critères de compatibilité de caractère et de personnalité de chacun, dans la mesure où comme le cite le gendarme Frédéric B. « le chien travaille tout le temps au côté de son maître. Ils sont indissociables ! ».

La formation de maître de chien en gendarmerie se déroule sur 14 semaines. Le métier de maître de chien au sein de la gendarmerie consiste à assister les brigades de gendarmerie lors de perquisitions, pistages, contrôles routiers, préventions dans les collèges... Ils ont des missions variées.

Le dressage du chien réside en des spécificités telles que la recherche de Stupéfiants, d'explosifs, de billets de banques, d'armes et munitions ; mais encore la Recherche de Restes Humains, de Produits Accélérateurs d'Incendie ; et dans un autre univers, il y a les chiens d'avalanche, les chiens d'Assaut"...précise le Gendarme Jérôme F.

Les qualités requises pour être maître de chien ?

« Il faut avoir de la disponibilité, de l'humilité, aimer les chiens et être passionné ! » s'accordent à répondre les deux maîtres de chien de la Compagnie de Saint Martin- Saint Barthélémy.

(* BTA (Brigade Territoriale Autonome

(**) PSIG (Peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie)